

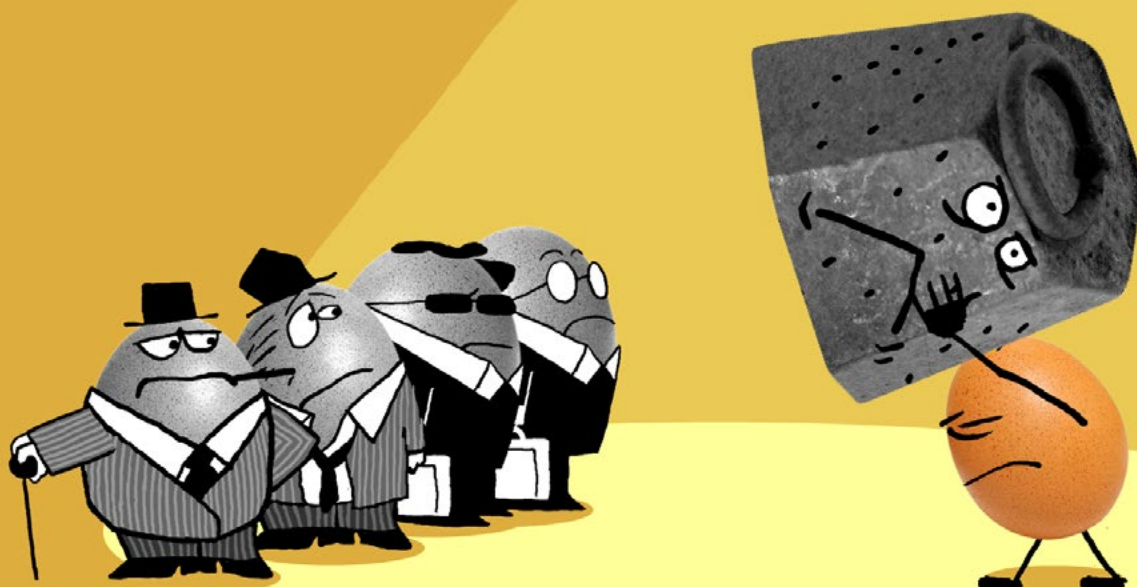
Élections communales 2018 ET LA DETTE, ON EN FAIT QUOI ?

mémoire ACiDe
Audit Citoyen de la Dette

SEPTEMBRE 2018



www.auditcitoyen.be



Des réactions ? Des questions ? Des apports ?

Envoyez un courriel à : acide@auditcitoyen.be

Pour rejoindre un groupe local (ou en créer un),
nous contacter sur : www.auditcitoyen.be

Pour nous suivre :

s'inscrire à notre newsletter sur le site Internet
ou s'abonner à nos pages facebook :

Page générale : www.facebook.com/EtSiOnArretaitDePayer

Bruxelles : www.facebook.com/Acide.bx

Liège : www.facebook.com/auditcitoyendeladette

Verviers : www.facebook.com/ACiDe.Verviers

Les contacts des groupes locaux :

Bruxelles : virginie@cadtm.org

Centre (La Louvière) : jean-marc.lauwers@cghsp.be ;
freddy.bouchez@skynet.be ; nathalie.rozza@skynet.be

Liège : liege@auditcitoyen.be

Marche-en-Famenne (pièce de théâtre) :
pascal.fontaine@ceppst.be

Tournai (pièce de théâtre) : acidetournai@gmail.com

Verviers : acide-verviers@auditcitoyen.be

1

■ RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE ET COMPRÉHENSIBLE

« Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie (...) »
Article 32 de la Constitution belge

CONSTATS

L'article 32 de la Constitution a été traduit au niveau des provinces et des communes par une loi du 12 novembre 1997 qui définit, en son article 2, le document administratif comme : « toute information, sous quelque forme que ce soit, dont une autorité administrative dispose ». La mise en application de ce droit a été définie par la Région wallonne dans son Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)¹ comme suit : « chacun (...) peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications à son sujet et en recevoir communication sous forme de copie ».

La publicité passive (le fait de fournir les documents administratifs aux citoyen·ne·s qui en font la demande) ainsi que la publicité active (le fait de prendre des initiatives pour en faire la publicité et pour les rendre le plus accessible possible) sont une obligation légale pour les autorités communales.

Or, aujourd'hui, accéder à l'information contenue dans les documents administratifs est un réel défi pour le ou la citoyen·ne lambda. Dans certains cas, cet accès est purement et simplement dénié, parfois sans la moindre justification. Dans les autres cas, lorsque les citoyen·ne·s parviennent enfin à disposer des documents recherchés, ceux-ci sont souvent présentés sous forme de briques de plusieurs centaines de pages, écrites dans un langage technique, ornées d'obscurs chiffres et tableaux, sans aucune note explicative des nomenclatures ou méthodes utilisées.

L'accueil souvent mitigé qu'ont reçu les différents groupes locaux d'ACiDe depuis quatre ans lorsqu'ils demandent l'accès ou des explications relatives aux informations contenues dans les comptes et budgets, les plans de gestion, les tableaux et les contrats d'emprunts, etc. (qui sont des informations essentielles au contrôle des finances publiques) témoigne du fait que le personnel concerné et les élu·e·s communaux ne sont pas habitués à ce genre de demandes légitimes.

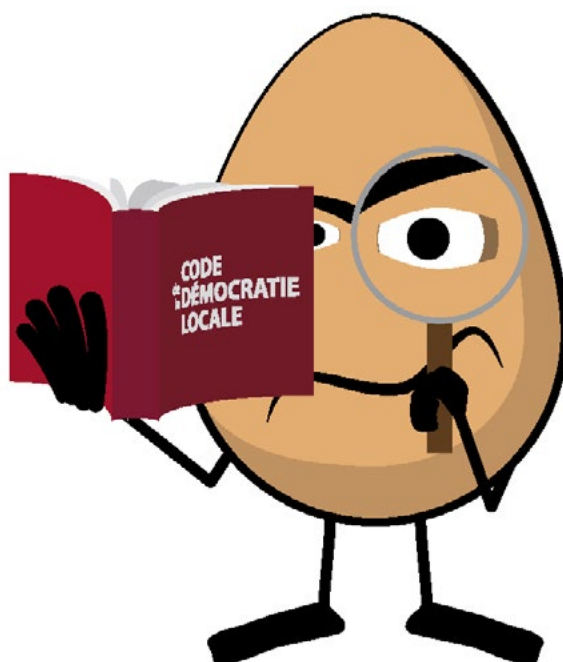
1 Source : CDLD, Livre II, Titre 3, art. L3231-1 à L3231-9. Téléchargeable sur notre site Internet : <http://www.auditcitoyen.be/code-de-la-democratie-locale-cldd/>

REVENDEICATIONS

Assurer l'accès citoyen aux documents qui engagent l'argent public. Ceci sans avoir besoin de contacts privilégiés auprès d'élu·e·s ou de fonctionnaires ; sans devoir se lancer dans de laborieuses recherches ; sans devoir attendre des mois ou devoir relancer plusieurs fois ou subir l'absence de toute réponse ; sans devoir payer des copies surfacturées de manière illégale ; sans se voir répondre de manière désobligeante.

Rendre ces documents plus compréhensibles et manipulables. Il s'agit, par exemple, de les publier en format tableurs et pas uniquement en format pdf ; de systématiquement commencer les documents complexes et longs par une synthèse plus accessible pour la majorité des citoyen·ne·s et avec des graphiques reprenant l'évolution des données clés ; d'organiser des présentations publiques des budgets et comptes ; de prévoir un espace où il est possible de poser des questions ; etc.

Publier les contenus relatifs au conseil communal. Au-delà de faciliter l'accès aux séances des conseils communaux (en en faisant une plus grande publicité et en clarifiant comment s'y rendre ainsi que leur déroulé) ou de filmer l'intégralité de leurs séances, il s'agit par exemple de publier suffisamment à l'avance et dans un langage clair les ordres du jour ainsi que tous les documents préparatoires que reçoivent les élu·e·s ; de publier leurs procès-verbaux dans un délai raisonnable ; de publier des comptes-rendus exhaustifs des commissions de travail ; etc.



2

QUESTIONNER

■ L'ORIGINE DE LA DETTE

D'où vient la dette ? À quoi a-t-elle servi ? Aurait-on pu faire autrement ? Ces questions essentielles ne devraient plus être ignorées par les élu·e·s.

CONSTATS

La dette est un sujet laissé de côté lorsqu'on parle de finances communales. Elle est généralement traitée comme une simple question technique et non politique. Comme s'il s'agissait de quelque-chose de naturel et qu'elle avait forcément servi les intérêts de l'ensemble de la population. Pourtant, loin d'être une fatalité ou de s'expliquer uniquement par une balance dépenses/recettes défavorable, la dette est le résultat de choix politiques, de décisions de gestion du commun et des taux d'intérêt imposés par les banques.

L'objet même de l'audit citoyen est de dire que cela vaut la peine de vérifier...

Puisque ce sont bel et bien les citoyen·ne·s qui, en bout de course, sont appelé·e·s à payer cette dette, elles et ils sont en droit de savoir précisément ce qu'on leur réclame. Il est normal de vérifier la facture et son bien-fondé.

Cela en vaut la peine car la dette nous coûte cher (voir le point 3), car elle justifie une diminution des services à la population, qu'elle limite l'exercice de la démocratie (voir point 5) et qu'elle compromet les choix des générations futures.

Cela en vaut la peine car ses origines peuvent être en partie illégales et/ou illégitimes. N'oublions pas qu'en France, les banques (dont Dexia) ont réalisé des prêts toxiques illégaux aux collectivités locales (mais aussi à des hôpitaux ou des organismes de logement public), et ce dans la plus grande opacité, jusqu'à ce que des groupes d'audit citoyen fassent la lumière sur cette pratique. Dans un autre registre, il est utile de vérifier dans chaque commune s'il existe des dépenses ne servant pas l'intérêt de l'ensemble de la population, qu'elles soient légales ou non. Inversement, l'abandon de taxes utiles et légitimes participe de l'endettement des communes qui empruntent pour compenser leur manque de recettes.

Cela en vaut la peine car quand bien même on supposerait qu'il n'y a aucun problème de légalité et/ou de légitimité de la dette, n'est-il pas utile et important que les citoyen·ne·s d'une commune en connaissent l'histoire ? Citons notamment la dette issue de la guerre, ses restructurations successives, l'évolution des recettes dans le temps mais aussi des intérêts payés aux créanciers, les liens avec les pensions, avec les sauvetages bancaires, etc¹.

Cela en vaut la peine car il est indispensable de ne pas laisser la dette aux « experts », qui maintiennent les citoyen·ne·s éloigné·e·s de ce qui les concerne au premier ordre (voir le point 5).

REVENDEICATIONS

Affecter des ressources pour l'étude des différentes causes de l'endettement passé et actuel. N'importe quelle formation politique peut décider de consacrer du temps et des moyens à ce sujet et/ou à aider des citoyen·ne·s qui le font.

Refuser d'abandonner la question aux seuls « experts ». Les partis qui prétendent représenter les citoyen·ne·s et se mettre à leur service ne peuvent pas accepter de laisser cette question, et les choix quotidiens qui l'entourent, à l'appréciation des « experts » juste parce qu'elle leur semble trop complexe.



¹ Par exemple, lire l'article « Il était une fois... la dette au pays de Liège » : <http://www.auditcitoyen.be/il-etait-une-fois-la-dette-au-pays-de-liege/>

3

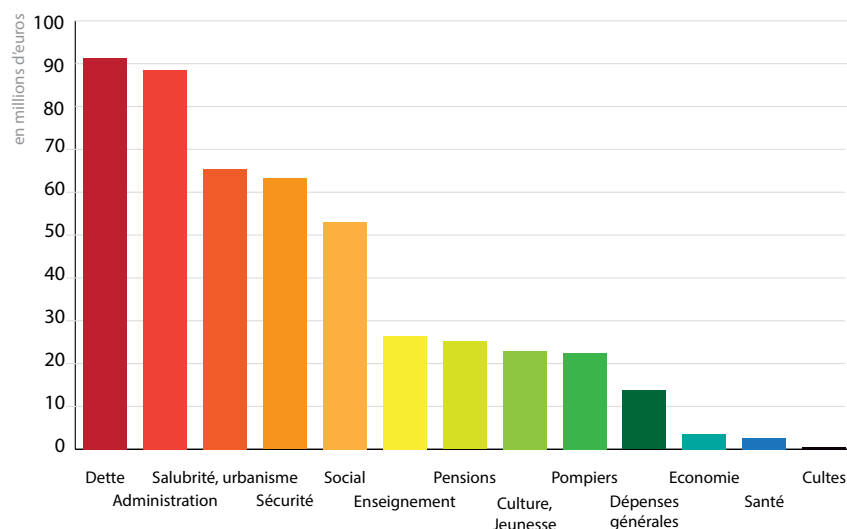
DIMINUER LE POIDS DE LA DETTE ■ DANS LE BUDGET

Le paiement de la dette (capital + intérêts) figure parmi les premières dépenses dans les budgets de nombreuses communes. Son poids empêche de nombreux projets essentiels à la communauté.

CONSTATS

Le paiement de la dette représente +/- 9 % du budget à Molenbeek-Saint-Jean, plus de 11% à Verviers et à Namur, 16 % à Mons, 20 % à Liège, etc.¹ Est-il normal de dédier ces centaines de millions d'euros pour payer des banques, alors que celles-ci sont responsables de la crise, et alors qu'il manque cruellement de moyens, pour faire sortir de nombreuses personnes de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion, mais aussi pour développer les transports en commun, les pistes cyclables, la culture locale, les logements sociaux, les crèches, les espaces verts, pour rénover certains bâtiments importants, pour prendre soin des écoles, des piscines, des services de CPAS, des centres de secours, etc ? Le droit international répond de manière très claire à cette question : les droits humains sont supérieurs aux droits des créanciers².

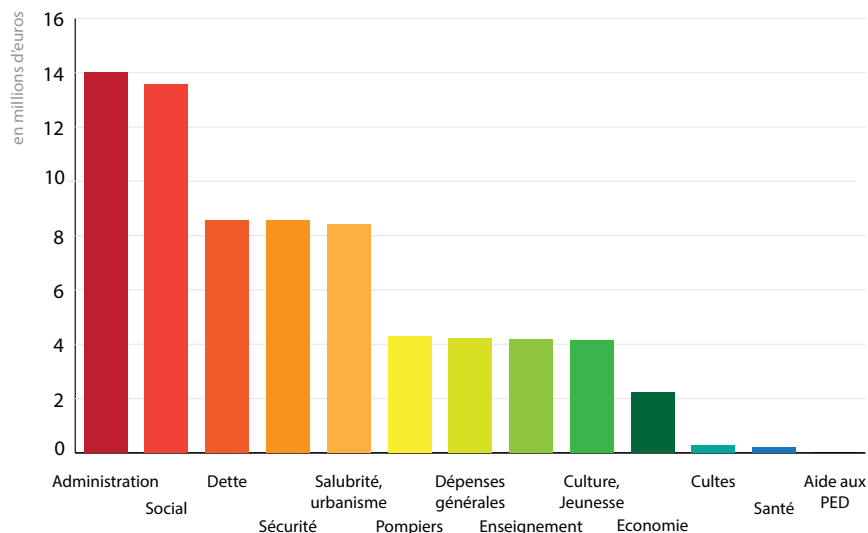
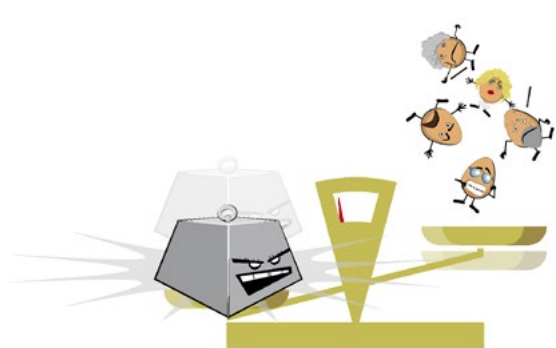
Partout dans le monde, des localités démontrent qu'il est possible de faire autrement. Par exemple, en Espagne, de nombreuses municipalités ont – entre autres – exigé la restitution d'intérêts abusifs ; diminué la partie du budget dédié au paiement de la dette ; stoppé des PPPs (partenariats publics-privés) coûteux sur le long terme (voir point 5) ; annulé certaines mesures d'austérité ; poursuivi des respon-



LES DÉPENSES 2017 DE LA VILLE DE LIÈGE

1 Montant calculés grâce aux Comptes 2017 publiés par chacune de ces communes. La Ville de Charleroi n'a plus publié ses comptes et budget depuis 2015. De plus, leur format non synthétique rend le calcul de la dette particulièrement ardu. Cela explique pourquoi la dette carolorégienne n'est pas reprise ici.

2 Article 103 de la Charte de l'ONU : « En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. »



LES DÉPENSES 2017 DE LA VILLE DE VERVIERS

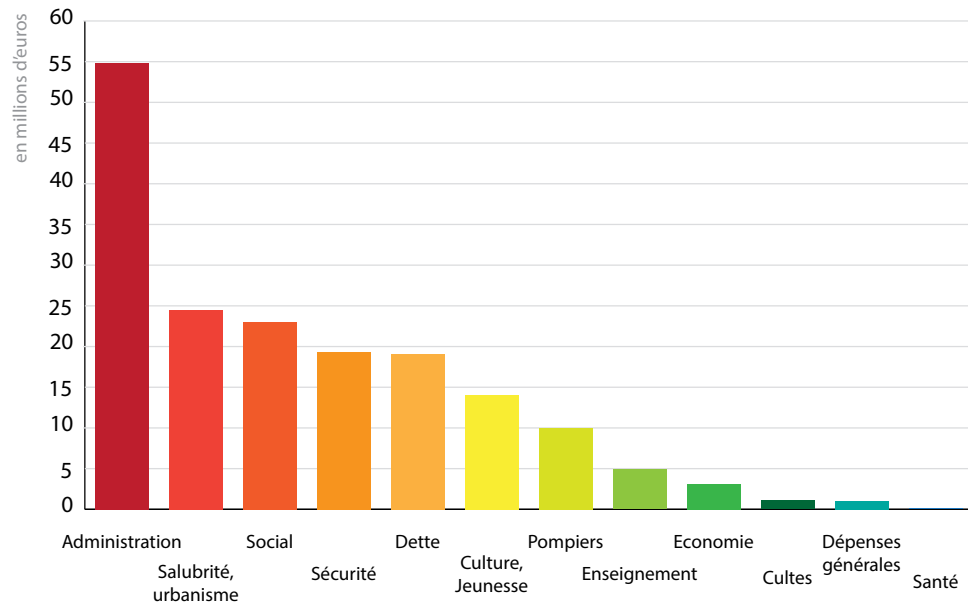
sables de détournements d'argent public ; arrêté la prolifération de grands projets inutiles ; décidé d'arrêter de travailler avec certaines banques ; etc.

Attention, il ne s'agit pas de dire que la dette est mauvaise en soi. L'endettement peut évidemment s'avérer nécessaire et utile pour des investissements, lorsqu'il profite à l'ensemble de la population et non à une minorité déjà privilégiée, lorsqu'il s'opère à taux d'intérêt bas et lorsqu'il n'est pas conditionné par les créanciers.

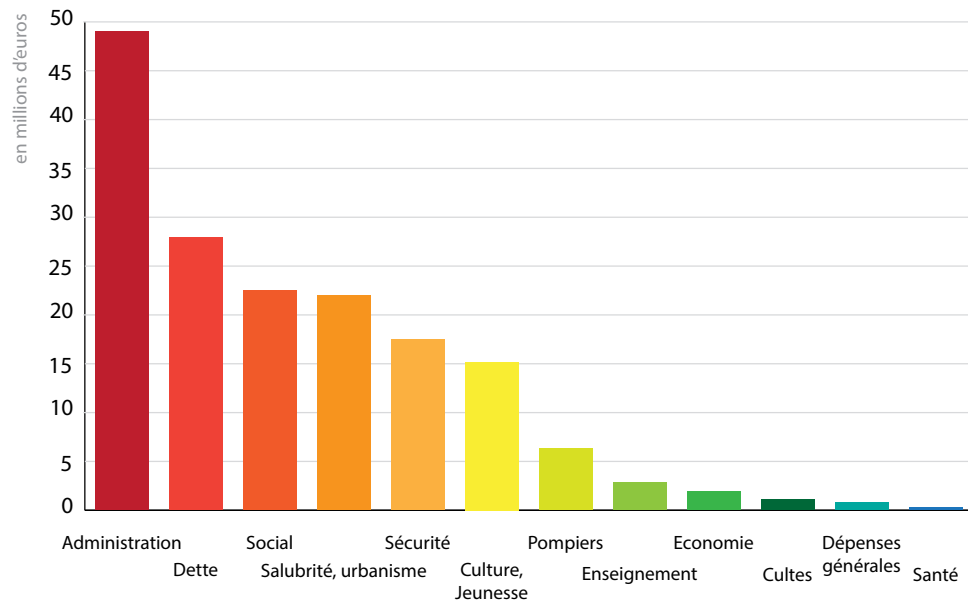
REVENDEICATIONS

Oser questionner et mettre en débat le poids de la dette dans les dépenses communales. De nombreuses solutions existent et doivent être débattues. Ce n'est pas à ACiDe de dire ce qu'il faut faire partout, mais voici quelques propositions à questionner et à compléter :

- **Réaliser un audit de la dette** pour arrêter de rembourser les dettes illégitimes et/ou illégales ;
- **Renégociation des emprunts en cours**, intérêts comme capital (dans d'autres conditions que ce qui se fait actuellement) ;
- **Reprise totale ou partielle inconditionnelle** par une autre entité ;
- **Plafonnement du service de la dette** (comme cela s'est déjà fait dans d'autres pays) ;
- **Diminution ou suppression des taux d'intérêt** par changement du cahier des charges ou par le financement direct d'une banque publique comme Belfius – qui peut se financer à un taux bas -0,5 à 1,5 % auprès de la Banque centrale européenne ;
- **Recours à des sources de financement alternatives** (voir point 4) ;
- **Arrêt de certaines dépenses** inutiles ou néfastes ;
- etc.



LES DÉPENSES 2017 DE LA VILLE DE NAMUR



LES DÉPENSES 2017 DE LA VILLE DE MONS

4

FINANCER NOS COMMUNES AUTREMENT

La dépendance aux marchés financiers
n'est pas un projet d'avenir.

CONSTATS

Actuellement, les communes se financent principalement par l'emprunt (à 90 %) et un peu par l'émission de titres de la dette (10 %). Cette deuxième méthode de financement est utilisée dans la plupart des grandes villes (comme à Liège, Bruxelles ou Gand) et elle a tendance à se banaliser, ce qui constitue pour ACiDe un réel danger. L'emprunt consiste à contracter un crédit auprès d'un organisme financier (par exemple, Belfius). L'émission de titres consiste à « vendre » sa dette sur les marchés (fonds d'investissement, banques, fonds de pensions, etc.), par l'intermédiaire d'un agent financier au meilleur prix possible (c'est-à-dire en payant le taux le plus bas possible). Si cette méthode peut être attirante lorsque les conditions du marché sont bonnes, elle est plus risquée. La commune n'a plus prise sur l'identité des détenteurs de sa dette, puisque ce n'est pas elle qui les choisit (mais l'intermédiaire financier) et puisqu'elle peut être revendue à d'autres (sur le marché secondaire) et faire l'objet de spéculation. Enfin, et surtout, la commune n'a pas prise sur les évolutions du marché qui peut du jour au lendemain exiger des taux beaucoup plus élevés, voire carrément couper ses financements.

La première méthode est également problématique. **Ce sont les banques qui fixent les règles du jeu, et cela nous coûte cher**, en charges d'intérêts mais aussi en commissions qu'elles prennent pour leurs « conseils » (on a vu ce que les conseils de Dexia ont donné : des millions d'euros investis par les communes, avec la promesse de 13 % de rentabilité, avant de tout perdre ...).



REVENDEICATIONS

De nombreuses pistes existent pour développer une fiscalité communale plus soutenable et équitable et pour éviter le recours à l'endettement. De manière générale, il faut **faire pression pour augmenter l'autonomie des communes face aux marchés financiers et aux banques**. Voici quelques exemples de pistes à envisager :

- Une autre répartition entre niveaux de pouvoir. Aucune décision fédérale ne devrait

avoir un impact négatif sur les finances communales déjà en difficulté (comme ce fut le cas du tax shift, par exemple). Les communes doivent faire entendre qu'elles refusent ces mesures.

- Le fonds des communes doit absolument être adapté, et ce très rapidement. Les communes ne doivent plus être mises en concurrence et il doit être tenu davantage compte de leurs spécificités. Le montant total de sa dotation doit être augmenté (par la lutte contre la grande fraude fiscale au niveau fédéral, par exemple) pour donner les moyens aux communes de faire face aux investissements qu'on leur demande.
- Certains contradictions devraient être corrigées. C'est par exemple le cas pour les critères d'application de l'impôt sur les personnes physiques et du précompte immobilier. En effet, beaucoup de ménages aisés ne sont pas domiciliés – et donc imposés – dans les grandes villes où ils travaillent et dont ils utilisent au moins partiellement les services. On assiste ainsi à la formation de « communes dortoirs » qui bénéficient de hauts revenus grâce à l'impôt payé par ses habitant·e·s tout en offrant peu d'emploi. Cela contribue à creuser les inégalités entre les zones paupérisées et les zones plus aisées. A montant égal, sans annuler complètement la part de l'impôt affectée au lieu de résidence, la fiscalité devrait être ventilée entre lieu de résidence et lieu de travail selon le principe suivant : plus une commune de résidence est aisée, plus la part de l'impôt affectée au lieu de travail dans les grandes villes devrait être important. Évidemment, si l'impôt augmente, la part destinée au lieu de travail devrait augmenter proportionnellement.
- Il faut améliorer le concept déjà d'application de discrimination positive entre communes. À Bruxelles par exemple, les 19 communes reçoivent une dotation en fonction de critères plus équitables comme la densité de population, le risque de pauvreté, le nombre de places en crèche, la recette moyenne par habitant·e en impôts, etc.). Ce principe est néanmoins insuffisant et devrait être renforcé et pas seulement en région bruxelloise mais également à l'échelle des Régions wallonne et flamande.
- Il faut une amélioration des conditions de prêts des banques internationales de développement comme la Banque européenne d'investissement (et développer un plaidoyer pour créer des banques internationales alternatives).
- Nous défendons le retour aux « emprunts forcés ». C'est le fait d'obliger les banques actives en Belgique, qui y font énormément de profits, à prêter au secteur public à un taux négatif, proche de zéro ou de l'inflation.
- Les communes doivent refuser les clauses lors d'un octroi de crédit qui prévoient que les banques créancières peuvent se servir sur le compte courant de la ville débitrice pour se payer en cas de retard ou d'incapacité de paiement.
- Les communes doivent soutenir la campagne « Belfius est à nous » qui propose qu'elle soit socialisée plutôt que privatisée et, ainsi, qu'elle soit mise réellement au service des communes et de la population en général.
- Il faut réviser les taxes communales pour soulager les PME et faire contribuer les plus grosses entreprises et suivre la même logique pour les particuliers avec les additionnels et les taxes diverses (différences entre petits propriétaires / gros propriétaires comme c'est le cas dans certaines communes).

5

■ METTRE LES FINANCES COMMUNALES ■ SOUS CONTRÔLE CITOYEN

La tendance idéologique adoptée par les politiques actuelles donne au secteur privé la gestion des finances locales. Il faut la dénoncer.

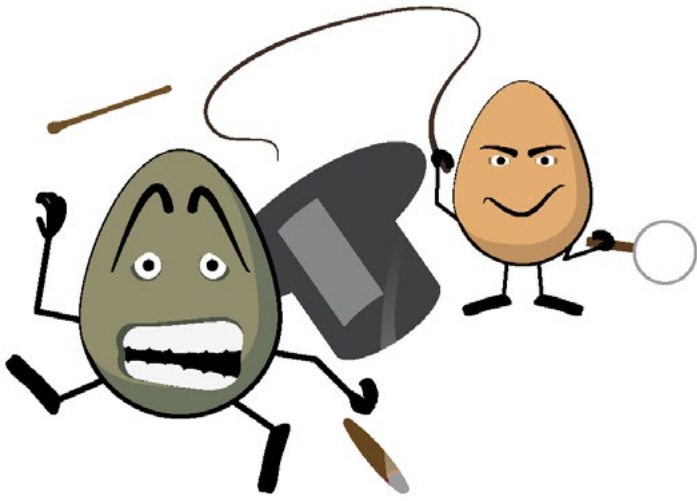
CONSTATS

Cela fait maintenant dix ans qu'en Belgique comme ailleurs, suite à la crise provoquée par les banques et leurs actionnaires, on assiste à des coupes dans l'éducation, dans la recherche, dans la culture, dans la santé, dans la justice, dans l'aide sociale, etc. Des lois censées «moderniser» les services publics sont promulguées, alors qu'ils sont en réalité sous-financés. La dette publique est de plus en plus utilisée pour justifier ces tendances.

Les nouvelles normes comptables européennes (écrites sur un coin de table, sans aucun fondement démocratique ou économique) constituent un bon exemple. Soi-disant créées pour limiter l'endettement des pouvoirs publics, elles sont totalement inadaptées pour les communes. En les obligeant à comptabiliser leurs dépenses d'investissements en une fois et non plus en les étalant sur plusieurs années, et en interdisant tout déficit budgétaire, les communes sont poussées à un désinvestissement massif. Qui bénéficie de cette situation ? Les sociétés privées qui jouissent de contrats juteux (mais très coûteux pour les citoyen·nes) dans le cadre de PPPs¹.

Plus près de chez nous, le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour la Wallonie et le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC), qui exercent également une ingérence budgétaire sur près d'une centaine de communes, dites sous « plan de gestion » (car elles sont en difficulté pour payer leur dette). Ces institutions vont jusqu'à imposer des décisions de conseils communaux (mais aussi de CPAS ou zones de secours). Elles sont aussi très opaques : elles n'ont aucun compte à rendre à la population et ne sont pas obligées de communiquer aux communes les conventions qu'elles passent avec les banques en leur nom ou ses audits qui justifient les « recommandations » qu'elle leur fait...

¹ Lire l'article « Le carcan budgétaire européen au niveau communal » : <http://www.auditcitoyen.be/le-carcan-budgetaire-au-niveau-communal/>



« Dès que la commune aura un projet de budget, de modification budgétaire ou voudra prendre une décision ayant un impact important, le CRAC doit être impliqué. Et ce avant l'envoi de documents aux conseillers communaux. » dixit la directrice du CRAC²...

Ces dérives mènent à la primauté des « experts » sur la délibération démocratique. Ce n'est pas un hasard si ces « experts » proviennent le plus souvent du secteur privé (exemple : le cabinet KPMG, accusé entre autres d'organiser l'évasion fiscale au niveau mondial, qui conseille financièrement la Ville de Liège et est partenaire de la Région wallonne sur ces questions). Toutes ces normes, comme la complexification des questions de finances et de dette communales, servent directement ou indirectement l'ouverture de nouveaux marchés au privé en lui déléguant de plus en plus la gestion du publique. Les communes sont vues comme de nouveaux marchés à gagner.

REVENDEICATIONS

Désobéir aux contraintes internationales inadaptées. En 2014, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a appelé la Commission, le Conseil et le Parlement européens à revoir les nouvelles normes comptables européennes. Fin 2016, le parlement de la Région bruxelloise a également adopté une résolution qui va dans ce sens. Toutes les communes doivent prendre leur responsabilité et envisager la désobéissance face aux normes internationales inadaptées et/ou injustes.

Refuser les injonctions des CRAC/FRBRTC et refonder ces institutions. Dans le même ordre d'idées, les communes doivent réaffirmer leur autonomie budgétaire en refusant les injonctions du CRAC et en se libérant de la dette qui lui sert d'alibi pour leur imposer sa gouvernance (un peu comme le FMI le fait, avec le même alibi, mais pour des pays entiers). Même si on estime que la Région doit avoir un droit de regard sur les finances communales, la centralisation des pouvoirs doit être questionnée et il faut se positionner pour la révision totale des objectifs, de la composition et du fonctionnement du CRAC.

Créer un front uni des communes contre la dette illégitime. Moins une commune sera isolée, plus il sera facile pour celle-ci de s'opposer à ces normes inadaptées et/ou injustes. Des communes qui tentent de nouvelles approches sur ces questions se coordonnent déjà à travers le monde. En plus de faire corps, cela permet d'échanger de bonnes pratiques (par exemple, comment la Ville de Madrid a expulsé les agences de notation des couloirs de son administration). 1.600 villes de 35 pays différents se sont ainsi réunies dans un réseau international qui a, par exemple, facilité la déprivatisation de nombreux services à la communauté. Les communes belges qui seraient prêtes à appliquer tout ou partie des revendications présentes dans ce memorandum pourraient se

² Source : article du Vif du 16 décembre 2016 « Le CRAC, FMI des communes ? » consultable sur notre site Internet : <http://www.auditcitoyen.be/2677-2/>

fédérer, avec la participation de la société civile, dans un front uni contre l'austérité et la dette illégitime (comme elles auraient déjà dû le faire à l'époque du naufrage de Dexia, sans se soumettre à la logique de partis).

Créer une commission d'audit citoyen permanente. Les citoyen·ne·s et les partis responsables doivent refuser la complexification en cours de ces questions qui nous désarme et nous rend dépendant·e·s des « experts ». Il faut refuser la main-mise sur nos villes des grands cabinets d'audit et des banques. La proposition des budgets participatifs est bienvenue pour commencer à se réapproprier ces questions, mais ils ne suffisent pas. Ils ne concernent généralement qu'une partie très réduite du budget et se limitent aux dépenses, sans permettre aux citoyen·ne·s d'intervenir sur les recettes. Il faut aller beaucoup plus loin et travailler à créer une commission d'audit citoyen permanente. Celle-ci s'occuperait d'analyser la gestion passée des finances communales, dette incluse, mais surtout leur gestion en temps réel et les choix relatifs à celle-ci.

ANNEXES DES GROUPE LOCAUX

Bruxelles

Centre

Liège

Verviers

Marche-en-Famenne

BRUXELLES

La dette a partie liée avec une dotation insuffisante et un problème de recettes fiscales.

Chacune des 19 communes qui composent la région bruxelloise reçoit une dotation de cette dernière sur base de sa population mais également sur base de critères de discrimination positive.

Pour diminuer le recours à l'endettement des communes défavorisées, le principe de la discrimination positive (les plus défavorisées reçoivent plus) pourrait être un outil utile.

Une clé de répartition qui prend en compte plusieurs indicateurs¹ assure la répartition entre les différentes communes. Assurément le principe est bon mais il ne va pas du tout assez loin. Entre 2000 et 2017, la dotation régionale a pratiquement doublé – avec un refinancement en 2017, ce qui bénéficie à toutes les communes. Cependant, même si les 4 communes les plus peuplées (Bruxelles Ville, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek) qui concentrent une part très importante des populations défavorisées de la région ont vu leur part globale augmenter de plus de 3% par rapport à 2000, ce n'est que 3% cela reste très nettement insuffisant pour compenser des recettes fiscales liées à l'impôt sur les personnes physiques moindres que dans d'autres communes où une proportion supérieure de la population est assujettie à l'impôt sur les personnes physiques !

De plus, l'accroissement démographique nettement plus marqué dans ces communes par rapport à la moyenne régionale et des défis à relever dans de nombreux quartiers de ces communes (manque de crèches, d'écoles, manque de logements sociaux, vétusté du parc de logements, manque d'espaces verts, trottoirs en mauvais état, etc) réduit à rien cette discrimination positive.

La dotation vise à corriger des recettes fiscales insuffisantes mais un changement dans la ventilation de celles-ci devrait être également envisagée, Comme l'affectation principale se fait au niveau communal, cela implique que les communes plus favorisées où l'impôt sur les personnes physiques représente un volume plus important bénéficient de plus de moyens pour mener des politiques publiques.

La fiscalité régionale devrait être revue pour qu'une part plus importante revienne à la région qui devrait l'utiliser pour augmenter bien plus la dotation en fonction des besoins des communes plus défavorisées (dans lesquelles il y a aussi des quartiers plus favorisés), Au même titre, ne serait-il pas logique que les fonctionnaires européens qui bénéficient des services publics mais sont exonérés du paiement de l'impôt apportent leur contribution fiscale dans la région dans laquelle ils ont leur domicile que ce soit en région bruxelloise, en Flandre ou en Wallonie ? Le taux payé au sein des 3 régions devrait bien sûr être équivalent ou très proche. Selon le principe d'imposition qui prendrait en considération le lieu de travail dans la répartition de l'affectation de l'impôt, la région bruxelloise devrait en recueillir une part prépondérante.

Enfin, chaque commune – dont bien sûr les plus favorisées – devrait avoir l'obligation de compter un minimum de 20 % de logements sociaux et pas répartis uniquement dans les quartiers plus défavorisés des communes. Actuellement la moyenne régionale n'est que d'à peine 8 %.

¹ la superficie, la densité de la population, la croissance de la population sur 10 ans, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, le risque de pauvreté, le nombre de places en crèches, la population scolaire, la recette moyenne par habitant du précompte immobilier et celle de l'impôt sur les personnes physiques.

CENTRE

La crise financière de 2007 – 2008 a eu des répercussions très négatives sur les finances publiques de la Belgique. Son déficit budgétaire a explosé et son taux d'endettement (la dette publique apportée au PIB) est passé de 87 % fin 2007 à 103,1 % fin 2017.

En vue d'assainir les finances publiques, l'Union européenne et les Etats membres ont appliqué des politiques d'austérité salariale et budgétaire.

Les mesures d'austérité prises concernent tous les niveaux de pouvoir de la Belgique, de l'autorité fédérale aux pouvoirs locaux.

Les villes et communes qui ont donc aussi été impactées par la plupart des mesures restrictives, ont pris quatre types de décisions pour répondre à ces difficultés nouvelles :

- **L'augmentation de la fiscalité immobilière** (pour certaines communes) et de la fiscalité propre des communes (taxes sur les diverses interventions communales et sur les formalités administratives). Ces mesures concernent essentiellement les citoyen-ne-s, propriétaires de leur habitation et usagers/ères des services publics locaux.
- **La réduction des investissements.** Pour rester dans les clous budgétaires imposés par les nouvelles normes comptables européennes, les villes et communes ont annulé ou reporté les investissements, devenus ainsi une variable d'ajustement des budgets communaux.
- **Le recours à la précarisation des emplois.** Ainsi, en 2015, la part des agent-e-s contractuel-le-s dans l'emploi des pouvoirs locaux était de 68,50 %. Le coût salarial d'un-e agent-e contractuel-le (contrat souvent subventionné et cotisations – pension nettement inférieures) est moindre que celui d'un-e agent-e statutaire.
- **L'activation des personnes qui émargent aux aides sociales.** Le recours aux engagements de ces personnes, dans le cadre de l'article 60 de la loi organique des CPAS, pour des fonctions permanentes de l'administration communale ou du CPAS constitue une économie substantielle pour les pouvoirs locaux.

Ces mesures sont négatives car elles diminuent globalement le pouvoir d'achat des citoyen-ne-s : moins de services publics, accroissement de la tarification de l'accès aux services, fiscalité injuste, participation à la précarisation de l'emploi.

L'austérité est en réalité le problème et pas la solution. Avec les autres niveaux de pouvoir (Communautés, Régions, pouvoir fédéral), il est nécessaire de mettre un terme à ces politiques pro-cycliques qui ajoutent une couche d'austérité à celles déjà existantes.

Des alternatives existent. Citons :

- 1) **La relance de l'économie par les investissements publics** (notamment dans la transition écologique), du fédéral au local,
- 2) **Des mesures radicales dans le domaine de la fiscalité.** L'intégration des revenus financiers dans la déclaration à l'impôt sur le revenu et la lutte réellement efficace contre la fraude fiscale amélioreraient les recettes fiscales communales par le biais de taxe additionnelle. L'introduction d'un impôt annuel sur les gros patrimoines pourrait alimenter le fonds des communes.

Pour plus de précisions sur la démarche du Comité d'ACiDe Centre, voir la brochure « Répercussions des mesures gouvernementales sur les communes » : www.auditcitoyen.be/brochure-repercussions-des-mesures-gouvernementales-sur-les-communes/

Au cours de ses travaux de recherche, la section liégeoise de la plateforme d'Audit Citoyen de la Dette en Belgique a rencontré les autorités communales à plusieurs reprises. Ces travaux ont mené à la réalisation d'analyses et de dossiers (disponibles sur notre site¹), mais aussi d'une brochure intitulée « 15 choses que vous devriez savoir sur la dette de la ville de Liège »². Malgré cette collaboration, nous n'avons pas (encore) obtenu tous les documents espérés et plusieurs de nos revendications restent à mettre en œuvre.

Voici quelques-unes de ces revendications qui nous paraissent essentielles :

- Notre revendication n°1 : **Mettre en place une commission permanente d'audit citoyen** qui, après avoir audité le stock de la dette actuelle, son historique, sa constitution progressive, sa légitimité, se réunirait régulièrement (*i.e.* une fois par mois) pour assurer un contrôle citoyen des finances de la Ville. Notre proposition est très concrète. Cette commission d'une vingtaine de personnes serait composée pour moitié de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (durée de mandat à déterminer) parmi ceux qui auraient marqué leur intérêt à cet aspect de la chose publique, pour 1/4 de représentants d'associations citoyennes (dont ACiDe qui a accumulé de l'expérience), et pour 1/4 de fonctionnaires communaux. Elle pourrait faire appel à des personnes ressources extérieures. Des élu·e·s communaux/ales de chaque parti et des représentant·e·s de la Ville pourraient y assister comme observateurs/trices.
- **Mettre à disposition du public les tableaux des emprunts de chaque année** depuis leur existence. La seule mise à disposition du dernier tableau d'emprunt ne permet pas de suivre « à la trace » les modifications, restructurations, ou regroupements des dettes au fil du temps.
- **Rendre publiques toutes les commissions**, voire les retransmettre en direct et en différé, comme pour le conseil communal. Réaliser et diffuser le PV complet reprenant le contenu des interventions. La commission « Budget » et la commission dite « de Monsieur l'Échevin Firket » (échevin des finances) sont essentielles à nos yeux pour notre travail d'audit citoyen.
- **Organiser une rencontre publique** – avec possibilité d'envoyer à l'avance des questions – dans la semaine qui précède chaque conseil communal, afin que les citoyen·ne·s puissent poser des questions et/ou demander des éclaircissements sur l'énoncé et le contenu des points qui seront abordés lors de ce conseil communal.
- **Mettre en place une commission spécifique « cotisation de responsabilisation des pensions »** où seraient débattues les options, propositions, revendications, actions à mettre en œuvre pour résoudre ce problème particulier et fondamental pour l'équilibre des finances communales.
- **Prendre des initiatives concertées** concernant le fonctionnement du CRAC et ses exigences.
- **Prendre des initiatives concernant la problématique des externalités**³, spécifique à Liège.

1 Lire sur <http://www.auditcitoyen.be/comites-locaux/liege/> (Histoire de la dette, le Fonds des communes, la problématique des pensions, Le CRAC etc. (utiliser l'outil recherche)

2 <http://www.auditcitoyen.be/brochure-15-choses-que-vous-devriez-savoir-sur-la-dette-de-liege/>

3 Charges des services offerts par la Ville et bénéficiant également aux habitants des entités voisines.

VERVIERS

A la recherche des contrats d'emprunt de la Ville de Verviers.

Suivez le parcours avec le jeu de l'oie.

En octobre 2015, le groupe citoyen ACiDe Verviers demande pour la première fois les contrats d'emprunt de la Ville...

Le groupe a demandé pendant deux ans les contrats qui lient la Ville à ses créanciers lorsqu'elle emprunte de l'argent. Demandes effectuées via e-mails, courriers recommandés, distribution de tracts aux élu·e·s et lors d'actions à l'occasion du vote du budget¹...

La Bourgmestre et le Directeur Général ne répondront jamais aux recommandés nominatifs et avec accusés de réception qui leur avaient été envoyés à ce propos le 7 janvier 2016.

Il nous sera également précisé, oralement et par écrit, qu'il n'existe pas de tels contrats.

Ce n'est qu'après avoir eu recours à la CADA (au printemps 2017) qu'ACiDe Verviers aura accès à un contrat complet, à l'automne 2017.

Suivez le parcours avec le jeu de l'oie «A la recherche des contrats d'emprunt».

Bon amusement.

¹ Voir la vidéo sur <http://www.auditcitoyen.be/a-la-recherche-des-contrats-demprunts/>

À LA RECHERCHE DES CONTRATS D'EMPRUNT



ACIDE
AUDIT CITOYEN
DE LA DETTE
Verviers

ACiDe Verviers - acide-verviers@auditcitoyen.be
0494/419.852 - bro@skynet.be
0495/832.344 - jean-louis.peters@cepag.be
<http://www.auditcitoyen.be>

MARCHE-EN-FAMENNE

DETTE SYSTÈME - Un spectacle généreusement comique sur un sujet sérieusement austère

DETTE SYSTEME est le fruit d'un travail collectif du groupe d'audit citoyen de la dette de Marche-en-Famenne et du théâtre Croquemitaine. Depuis sa création en 2015 le spectacle a été joué 24 fois et a touché près de 2000 spectateur/trice-s.

Un banquier vous accueille dans la salle. Vous êtes l'assemblée des nouveaux/velles millionnaires. Toutes nos félicitations ! Dans cet entre-soi, les trucs et astuces pour devenir millionnaires sont dévoilés sans pudeur. C'est simple : il faut être requin. Et puisque la misère existe (pour les autres) mieux vaut en rire, n'est-ce pas ? Ces millionnaires vous ont donc préparé une petite scène divertissante.

Vous suivrez le parcours de Georgette qui a fait un emprunt à la banque pour permettre à sa fille de poursuivre ses études. Mais elle n'arrive plus à rembourser. Ni le CPAS, ni la commune, ni les associations caritatives, ni ses amis ne peuvent l'aider. Les pouvoirs publics sont étranglés : les dettes obligent les gouvernements à imposer des politiques d'austérité. La finance est toute puissante et les services publics disparaissent.

Georgette se heurte à un mur. Ce mur, c'est le discours que l'on entend si souvent : « Il n'y a plus de sous, nous avons vécu au dessus de nos moyens, il faut se serrer la ceinture, il n'y a pas d'alternative... »



Comment ça pas d'alternatives ?

- Il y a cinq mille ans, en Mésopotamie, quand les dettes étaient trop importantes, les rois les annulaient, purement et simplement !
- Et tant qu'on est dans les vieux machins, le roi de France Philippe le Bel, au 14e siècle, a carrément envoyé ses créanciers sur le bûcher !
- L'Équateur, en 2014, a suspendu les remboursements d'une partie de ses dettes, pour investir dans la santé et l'éducation. Il n'y a pas eu de représailles.
- Une commune de Bretagne a gagné un procès contre la banque Dexia. Une dette a été annulée par la justice à cause du taux d'intérêt qui avait bondi de 4 % à 24 %.
- En Espagne la plateforme des affecté·e·s par l'hypothèque gagne aussi des procès contre les banques, et empêche les expulsions !
- Les Islandais avaient forcé leur gouvernement à laisser couler les banques. Ils ont même mis des banquiers en prison !
- En Espagne, l'audit citoyen de la dette publique sur internet toutes les informations sur les comptes des villes et des provinces, et près de 800 élus ont signé un appel à la lutte contre les dettes illégitimes !
- La charte des Nations Unies, dans son article 103, précise que les Etats ne peuvent pas mettre en péril le bien-être de la population pour rembourser des créanciers.
- En Grèce la commission d'audit a prouvé que 80 % de la dette est illégale !

En Belgique aussi on audite : à Verviers, à La Louvière, à Liège, à Bruxelles, la SNCB, les hôpitaux,... Rejoignez-nous !

Le dossier pédagogique contient de nombreuses références permettant d'aller plus loin : vidéos, infographies, interviews, articles, films de fiction et documentaires.

Disponible ici: <http://www.theatrecroquemitaine.com/spip/IMG/pdf/ds-peda4.0.pdf>

Contacts groupes locaux

Collectif Bruxelles :
virginie@cadtm.org

Collectif Centre (La Louvière):
jean-marc.lauwers@cgsp.be
freddy.bouchez@skynet.be
nathalie.rozza@skynet.be

Collectif Liège :
liege@auditcitoyen.be

Collectif Marche-en-Famenne
(pièce de théâtre) :
pascal.fontaine@ceppst.be

Collectif Tournai
(pièce de théâtre) :
acidetournai@gmail.com

Collectif Verviers :
acide-verviers@auditcitoyen.be

Lors des élections fédérales de 2014, ACiDe sortait son premier memorandum¹, montrant en particulier que : la dette sert de prétexte pour appliquer des politiques antisociales ; les politiques d'austérité sont injustes et inefficaces ; ce sont les banques et non les citoyens·ne·s qui ont vécu au-dessus de leurs moyens ; **il existe des solutions pour diminuer radicalement le poids de la dette.**

Quatre ans plus tard, force est de constater qu'ACiDe ne s'était pas trompée. Les politiques d'austérité ont fait des dégâts et de plus en plus de communes vont être étranglées financièrement dans un futur proche ou moyen. La dette de l'ensemble des communes ne représente que 5 % de la dette publique belge totale, mais elle s'y fait ressentir plus fortement. De nombreux services à la population sont empêchés par le poids de celle-ci dans les budgets communaux. Ne parlons même pas des investissements empêchés.

Malgré cette situation, la plupart des élu·e·s continuent de laisser la question de la dette de côté comme s'il s'agissait de quelque chose d'immuable. Ce nouveau memorandum, qui livre de nouveaux constats et de nouvelles propositions à l'échelon communal, s'adresse aux partis politiques démocratiques qui comptent se positionner et prendre leurs responsabilités sur le sujet.

CONTENU

1. **Rendre l'information plus accessible**
2. **Questionner l'origine de la dette**
3. **Diminuer le poids de la dette dans le budget**
4. **Financer nos communes autrement**
5. **Mettre les finances communales sous contrôle citoyen**

Rq : Les revendications listées dans ce document ne sont pas exhaustives, elles ne sont que des pistes. Les listes électorales qui prétendent préparer l'avenir de leurs concitoyen·ne·s se doivent également de proposer des solutions.

1 Voir : <http://www.auditcitoyen.be/memorandum-de-lacide/>



ACiDe

AUDIT CITOYEN DE LA DETTE